

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 JUILLET 2021

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Prologue.

PRÉSENTÉE PAR



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES
AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES
DE LA SOCIÉTÉ PROLOGUE**

TERMES DE L'OFFRE :

11 actions nouvelles Prologue à émettre contre 1 action M2i

DURÉE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE : 15 JOURS DE NÉGOCIATION

**Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »)
conformément à son règlement général.**



Le présent communiqué a été établi par Prologue et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'échange simplifiée visant les actions de la société M2i en date du 6 juillet 2021, apposé le visa n° 21-283 en date du 6 juillet 2021 sur la note d'information établie par Prologue (l' « Offre »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Prologue (incluant en annexe le document

d'exemption établi à l'occasion de l'Offre et de l'admission aux négociations des actions ordinaires à émettre par Prologue dans le cadre de l'Offre) ont été déposées auprès de l'AMF le 6 juillet 2021 et complètent la note d'information établie par Prologue. Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Prologue (www.prologue.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Prologue (101, avenue Laurent Cély, 92230 Gennevilliers) et Invest Securities (73, boulevard Haussmann, 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Prologue décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.